COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC
(VENDEE 85)

Procès-verbal de l'Assemblée Générale
Du vendredi 28 mars 2025

Comité de Vendée de Tir à l'Arc (ARC 85)
Maison des Sports - 202 Bd A. Briand
85004 LA-ROCHE-SUR -YON CEDEX

Date : 28 mars 2025
Lieu : Maison des Sports - 202 bd A. Briand
85000 LA ROCHE SUR YON
Heure de début : 20 :10 :00 | Heure de fin : 21 :58 :00

Clubs présents	Voix
CLUB DES ARCHERS DE CHANTONNAY	4
TIR ARC FONTENAISIEN	6
AMICALE DU BEIGNON BASSET	2
LES ARCHERS DE LA DIGUE	7
ARCHERS DE ST GILLES CROIX VIE	6
LES ARCHERS DU PAYS DU GOIS	4
LES GARNA'ARCHERS	5
ARCHERS DE GROSBREUIL	7
ARCHERS DE LA CHOUANNERIE	3
Total	44

Clubs représentés	Voix
ARCHERS RICHELIEU	4
LES CARQUOIS DE GRASLA	2
CIE D'ARCHERS SAINT GEORGES	7
L'ARCHER CLUB D'AIZENAY	6
Total	19

Clubs absents	Voix
LES ARCHERS SABLAIS	8
LES ARCHERS DU HAUT BOCAGE	4
LES ARCHERS MONTOIS	2
ARCHERS DE BARBATRE	3
TIR A L'ARC DE CHATAIGNERAIE	3
ARCHERS CHALLANDAIS	6
LES ARCHERS ST AUBINOIS	2
LES ROBINS DES FOY	3
Total	31

L'ensemble des membres étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer (63 voix sur 94)

L'assemblée est présidée par M Jean-Pol Millier en qualité de président.

M Michaël Eisenbeth, secrétaire est secrétaire de séance.

Membres du bureau présents : Mme Anne-Gaëlle Bégoc, vice-présidente, M. Pascale Grudé, trésorier, M. Jean de Ruffray, trésorier adjoint, M. Jean-Claude Barreteau, secrétaire adjoint.

Ordre du jour :

I. **Allocution de bienvenue du président M. Jean-Pol Millier ;**
II. **Lecture du PV de la précédente A.G. et vote ;**
III. **Rapport moral et vote ;**
IV. **Rapport d'activité et vote ;**
V. **Rapport financier ;**
VI. **Rapport d'arbitrage ;**
VII. **Rapport sportif ;**
VIII. **Confirmation d'un nouveau membre au Conseil d'administration ;**
IX. **Questions diverses ;**
X. **Clôture de l'assemblée générale par le président ;**

Verre de l'amitié

I. Allocution de bienvenue du président M. Jean-Pol Millier

Un temps de recueillement a été observé pour les archers disparus, notamment M. Pierre Bégoc, décédé le 18 janvier 2025.

Le président, M. Jean-Pol Millier, a remercié les clubs présents et a réitéré l'engagement de transparence du bureau du Comité Départemental (CD).

Le club "Les Flèches d'Aliénor", affilié en décembre 2024, n'était pas représenté (affiliation en décembre 2024).

Le PV de la précédente AG (25 octobre 2024) a été envoyé par courriel le 27 mars ; Mme Stéphanie Vandenbussche a été remerciée pour sa rédaction.

L'exercice comptable du CD sera écourté, suite à un vote du bureau le 10 février 2025, pour s'aligner sur celui de la Fédération Française de Tir à l'Arc (FFTA).

Le bureau actuel est composé de Mme Anne-Gaëlle Bégoc et de Messieurs Jean-Pol Millier (Président), Pascal Grudé, Jean de Ruffray, Jean-Claude Barreteau et Michaël Eisenbeth. M. Millier a souligné les difficultés de transition avec l'ancien bureau (absence de transmission de données importantes, décisions non officialisées, ex: exonération de location de matériel pour le club de La Garnache).

Le système de vote pour les trois votes prévus en fin de séance a été expliqué et accepté par l'assemblée.

II. Lecture du PV de la précédente A.G. et vote

L'assemblée, ayant reçu le PV du 25 octobre 2024 par courriel le 27 mars, a choisi de ne pas le lire pour gagner du temps.

Vote : 63 votes pour

III. Rapport moral et vote

M. Jean-Pol Millier a proposé une discussion sur l'avenir du tir à l'arc en Vendée et l'orientation du CD85.

Il a remercié les clubs pour leur soutien et leur rôle dans l'organisation des compétitions, soulignant que le CD85 est une structure intermédiaire travaillant pour le bien commun.

La communication sera un enjeu majeur pour les quatre prochaines années.

Les décisions du CD seront basées sur les statuts et viseront à faciliter des actions non réalisables par les clubs seuls.

Le président s'est engagé à rencontrer les clubs sur leurs lieux d'entraînement pour écouter les licenciés, sans frais pour le CD.

Par souci de transparence, nous pouvons vous dire qu'il y a eu des anomalies dans le fonctionnement du comité.

Formation : Mme Marina DUBORPER, Cadre Technique Régional, est disponible pour une formation d'encadrant fédéral (date et lieu à définir).

Pistes de réflexion :

- Remplacement potentiel de Résult'arc par IANSEO.
- Achat d'un système numérique pour les compétitions.
- Organisation de stages pour archers classiques et poulies.

Le bilan comptable est désormais aligné sur la FFT (septembre à août). M. Pascal Grudé (Trésorier) a apporté des éclaircissements sur cette évolution à Mme Vandenbussche.

Vote : 63 votes pour

IV. Rapport d'activité et vote

La gestion du CD par le nouveau bureau a été intense durant ces derniers mois.

4.1. Stages :

Le CD proposera un premier stage de perfectionnement technique et de réglage pour archers poulies, en partenariat avec M. Christophe Lebas. Trois niveaux sont prévus (débutant, intermédiaire, avancé) sur deux jours chacun (début de saison et deux mois après pour le suivi). D'autres stages pour archers classiques sont en préparation.

4.2. Recherche de compétences :

Le CD recherche de nouvelles compétences pour étoffer le conseil d'administration, en privilégiant les connaissances des licenciés et la parité homme-femme.

4.3. Stockage du matériel mutualisé :

Le lieu de stockage actuel n'est plus disponible. Une recherche est lancée pour un nouvel espace plus central en Vendée. Les propositions incluent des containers maritimes ou la location d'entrepôts. M. Joris Hilaire (Archers du Pays du Gois) a suggéré au moins deux containers.

4.4. Site internet du C.D.85 :

M. Antonin Masson a présenté le futur site internet, basé sur l'ancien contenu mais avec une navigation simplifiée. Le CD sera responsable de la mise à jour de l'accueil. Les documents administratifs du CD y seront disponibles. Des "cartes" de clubs avec informations de contact et un lien direct avec la FFTA pour les résultats sont prévus. Un nouveau formulaire de contact multifonction est à l'étude. L'intérêt des "petites annonces" a été discuté.

M. Baptiste Parmantier (Compagnie d'Archers Saint Georges) s'est proposé d'aider pour la récupération des informations. M. Olivier Morand (Archers de St Gilles Croix de Vie) a demandé une barre de recherche (non nécessaire pour l'instant selon M. Masson).

M. Jean-Michel Constantin (Tir à l'Arc Fontenaisien) s'est interrogé sur la disparition des records régionaux du site régional (retirés à la demande du bureau). Les présidents de club sont invités à soumettre leurs idées par mail.

Vote : 63 votes pour

V. Rapport financier

M. Pascal Grudé, trésorier du CD85, a présenté les bilans et comptes de résultats, séparant les finances du CD et du Championnat de France.

Il s'est étonné de l'existence d'un second compte au Crédit Agricole (désormais clôturé) et de la méthode du précédent bilan.

Mme Stéphanie Vandenbussche a expliqué avoir réalisé le précédent bilan sans éléments suffisants pour le Championnat de France, et s'est étonnée du vote positif de l'assemblée précédente.

M. Grudé a signalé une fraude de 90€/mois pendant 14 mois sans réponse du Crédit Agricole pour le remboursement, et s'est interrogé sur le montant des fournitures de bureau de l'année passée (315€).

Il a remercié l'Armurerie du Bocage pour son soutien aux archers vendéens qui ont participé aux championnats de France.

Aucune question n'a été posée par l'assemblée suite à sa présentation.

Vote : 63 votes pour

VI. Rapport d'arbitrage

Le dernier rapport d'arbitrage date de novembre 2024.

M. Gaël Raballand, P.C.D.A. (Président de la Commission Départementale d'Arbitrage), n'a pas pu être présent et n'a pas souhaité intégrer le nouveau bureau.

Le président a exprimé la nécessité d'intégrer le P.C.D.A. (ainsi qu'un médecin) de facto au bureau du CD via une modification des statuts.

Vote : 63 votes pour

VII. Rapport sportif

M. Michaël Eisenbeth a félicité les compétiteurs vendéens pour leurs performances (Championnats Régional et de France salle).

Il a confirmé que le CD aidera les archers vendéens à améliorer leurs performances via de futurs stages pour archers "poulistes" et "classiques" (à partir de septembre), visant à augmenter la participation aux phases finales régionales et nationales.

Vote : 63 votes pour

VIII. Confirmation d'un nouveau membre au Conseil d'administration

Mme Isabelle Lacreuse, représentante des Carquois de Grasla, a été cooptée en tant que "chargée de communication" et sa nomination a été soumise au vote de l'assemblée.

Vote : L'ensemble des présidents a voté "pour" la cooptation de Mme Lacreuse.

Mme Lacreuse a invité les clubs à lui transmettre leurs informations événementielles et photos pour les réseaux sociaux du CD.

M. Baptiste Parmantier a demandé quelles autres compétences étaient recherchées.

M. Millier a répondu que le CD recherche des licenciés pour la commission parcours et cible anglaise.

IX. Questions diverses

M. Franck Rabreau (Archers de la Digue) a demandé si M. Raballand était toujours P.C.D.A. (réponse affirmative, les arbitres élisant leur responsable départemental).

M. Patrick Fontenelle (Archers de Grosbreuil) a souhaité que chaque club puisse organiser une compétition, suggérant que les clubs organisant plusieurs compétitions puissent céder des dates à ceux qui en organisent moins fréquemment.

M. Jean-Pol Millier a proposé que les présidents de club lui communiquent les dates de leurs futures compétitions pour faire le point.

X. Clôture de l'assemblée générale par le président

La séance a été levée à 21h58.

Un verre de l'amitié a été partagé.

Président
Jean-Pol Millier

Secrétaire
Michaël Eisenbeth





CD 85 tir à l'arc

COMPTE DE RESULTAT COMITE - CHAMPIONNAT France

du 01/01/2024 au 31/12/2024

Charges	Montants	Détails	Produits	Montants	Détails
60-Achat	**23 327,67 €**		**70-Vente de produits finis, prestations de services, marchandises**	**23 138,54 €**	
Achats d'études et de prestations de services	315,00 €	+	Prestation de services	3 750,00 €	+
Achats non stockés de matières et de fournitures	7 557,20 €	+	Vente de marchandises	18 348,54 €	+
Fournitures non stockables (eau, énergie)	0,00 €		Produits des activités annexes	1 040,00 €	+
Fourniture d'entretien et de petit équipement	1 335,43 €	+		**0,00 €**	
Autres fournitures	14 120,04 €	+		**0,00 €**	
61 - Services extérieurs	**7 866,67 €**		**74- Subventions d'exploitation**	**12 400,00 €**	
Sous traitance générale	6 728,86 €	+	Etat: ANS, ARS, ...	0,00 €	
Locations	900,38 €	+		**0,00 €**	
Entretien et réparation	0,00 €		Région(s):	2 000,00 €	+
Assurance	237,43 €	+		**0,00 €**	
Documentation	0,00 €			**0,00 €**	
Divers	0,00 €		Département(s):	5 000,00 €	+
62 - Autres services extérieurs	**6 575,61 €**			**0,00 €**	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	0,00 €		Commune(s):	0,00 €	
Publicité, publication	804,91 €	+	subvention communauté de communes et agglomération	0,00 €	
Déplacements, missions	5 538,46 €	+		**0,00 €**	
Frais postaux et de télécommunications	6,80 €	+	Organismes sociaux (à détailler):	0,00 €	
Services bancaires, autres	225,44 €	+		**0,00 €**	
63 - Impôts et taxes	**0,00 €**		Fédération	2 000,00 €	+
Impôts et taxes sur rémunération	0,00 €		Fonds européens	0,00 €	
Autres impôts et taxes	0,00 €		ASP	0,00 €	
64- Charges de personnel	**0,00 €**		Autres recettes (précisez)	3 400,00 €	+
Rémunération des personnels	0,00 €			**0,00 €**	
Charges sociales	0,00 €		**75 - Autres produits de gestion courante**	**8 510,75 €**	+
Autres charges de personnel	0,00 €		Dont cotisations	0,00 €	
65- Autres charges de gestion courante	**1 512,70 €**	+	**76 - Produits financiers**	**490,43 €**	+
66- Charges financières	**0,00 €**		**77 - Produits exceptionnels**	**138,29 €**	+
67- Charges exceptionnelles	**1 017,60 €**	+	**78 – Reprises sur amortissements et provisions**	**0,00 €**	
68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)	**618,00 €**	+	**79 - Transfert de charges**	**0,00 €**	
TOTAL DES CHARGES	**40 918,25 €**		**TOTAL DES PRODUITS**	**44 678,01 €**	
86- Emplois des contributions volontaires en nature	**0,00 €**		**87 - Contributions volontaires en nature**	**0,00 €**	
Secours en nature	0,00 €		Dons en nature	0,00 €	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	0,00 €		Prestations en nature	0,00 €	
Personnel bénévole	0,00 €		Bénévolat	0,00 €	
TOTAL DES CHARGES	**40 918,25 €**		**TOTAL DES PRODUITS**	**44 678,01 €**	

Résultat : 3 759,76 €